

# Compiègne :

## Le pont qui n'existait pas.

Alain JM. BERNARD

L'économie spatiale classique postule l'homogénéité de l'espace. Les phénomènes économiques se déploient sur un espace-plan, une plaine uniforme - où les possibilités de transport sont identiques dans toutes les directions. De cette isotropie et de la seule accessibilité à un marché, résulte un équilibre spatial général, le plus souvent connu sous la forme de la théorie des places centrales (1).

Dans ce cadre théorique simple - voire simpliste - se pose la question des paramètres qui permettent de passer de l'espace économique à l'espace géographique, ces territoires et terroirs faits de singularités.

La première catégorie de paramètres concerne la fonction de transport. Se pose en effet la question de ce qui facilite ou freine l'accessibilité au marché, appréciée en coûts de franchissement de la distance. La seconde catégorie de paramètres renvoie à l'inégale dotation en facteurs de production. Parmi les actifs spécifiques localisés, on citera un micro-climat, l'inégale fertilité du sol, ou plus fondamentalement, les us et coutumes - les conventions, le mode de gouvernance - qui autorisent la coordination des agents économiques, l'action collective (2). Enfin, une troisième catégorie de paramètres relève des interventions - faci-

litatrices, redistributives,... des administrations publiques. Elle figure à la rubrique aménagement du territoire.

Le fait urbain compiégnois peut-être interprété à l'aide de ses références théoriques. Comme le rappelle la toponymie, Compiègne semble tenir, ontologiquement, du passage, du franchissement. Le mot latin *compendium* - à l'origine du nom de Compiègne - ne signifie-t-il pas, sous la forme de nom commun, "un gain", un "raccourci". Toutefois, les réflexions conduites au détour des années 1970 dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.) montrent que la question générale du franchissement a pu donner lieu à un "arrangement" local, original mais inabouti: le pont qui n'existait pas. Par "arrangement", nous entendrons, après L. BOLTANSKI et L. THEVENOT, un projet qui s'est proposé d'articuler problèmes d'urbanisme global, dynamique urbaine localisée et parti architectural novateur (3).

### 1. Les structures spatiales compiégnoises

#### 1.1. Un système contraint, trois barrières

En 1970, comme aujourd'hui, l'espace compiégnois

s'organise selon une double dissymétrie: l'une, Nord-Sud et l'autre, SE-NW. Cette structure s'explique par l'existence de contraintes que résume le mot de "barrière".

L'opposition majeure Nord-Sud résulte de divers obstacles au franchissement. La discontinuité est en fait triple. L'espace urbain compiégnois est d'abord borné par des équipements irréversibles : le Palais et les anciens remparts verrouillent la ville. Avec la caserne Othenin, les petit et grand parcs, l'hippodrome, ils forment une barrière qui limite l'expansion urbaine au Nord. A 2,5 kilomètres de là, les tracés de l'Aisne et de l'Aronde, leurs confluences inondables, sont bornés par le mont Ganelon et les buttes de Choisy au Bac ou du Francport, les limites communales jusqu'à la création du SIVOM en décembre 1970, et le domaine inaliénable de la forêt de Laigue. Cette discontinuité contribue à couper le bassin compiégnois de son amont oisien. Entre deux, à un kilomètre du Palais, diverses implantations occupent le fond de la vallée de part et d'autre de la rivière : la centrale électrique avec ses lignes de force, la Zone industrielle Nord lancée en novembre 1953. L'axe de communication terrestre s'insère sur des digues.

Condamnée à se développer au sud, la ville se trouve cantonnée sur la rive gauche de l'Oise par une seconde barrière orientée NE-SW. Il est aisé de souligner que le bassin compiégnais est ici limité par la rivière, et le rebord du plateau picard. En fait, la discontinuité est administrative et affective. Elle est devenue rhédibitoire par l'extension des emprises ferroviaires aux limites du finage de Margny, la croissance des trafics Paris-Nord, et le développement de la circulation automobile.

Appréciées en temps de transport, les accessibilités au centre de la ville de Compiègne comparées plaident en faveur de la rive sud contre la rive nord, de la rive gauche contre la rive droite. Le marché foncier, la géographie sociale et électorale enregistrent les arbitrages rendus.

L'expansion urbaine s'est donc naturellement faite dans le quadrant SE du bassin compiégnais, en gravissant les anciennes terrasses fluviales. L'étalement s'est trouvé toutefois barré et orienté par le troisième élément structurant compiégnais: un foncier souvent inaliénable ou relevant de diverses administrations publiques. La lisière de la forêt domaniale est ponctuée par d'anciennes résidences aristocratiques, transformées en établissements d'enseignement publics et privés, ainsi que par des installations militaires qu'occupe le 45e bataillon du Génie de l'Air. Cette frange est elle-même bordée par les héritages de la spécialisation fonctionnelle des années 30 à 60, dont témoignent, par exemple, les bâtiments de la Biscuiterie Nantaise.

Ne pouvant s'effectuer qu'au sud-ouest entre Oise et forêt, l'expansion urbaine et la circulation doivent s'insinuer,

en direction de Paris, entre des implantations héritées comme le cimetière Sud et la caserne de Royallieu. **Une seule trouée existe:** le long de l'Oise. C'est là que se décideront les aménagements des années 70.

### 1.2. Le dispositif compiégnais.

Au regard de ces contraintes, la ville s'organise selon un dispositif concentrique et sectoriel.

L'opposition vieille ville - ville nouvelle se nuance en des déclinaisons paysagères. L'ancien centre, de caractère, détient l'exclusivité de l'animation urbaine. Les extensions récentes de la Victoire (1951-1965) et de la ZUP, lancée en 1965, présentent certaines caractéristiques des opérations urbanistiques de la période sans en connaître la pathologie. Entre deux, les anciens faubourgs avec leur tissu urbain lâche et une animation faible. Cette auréole d'habitats pavillonnaires s'organise, en fait, en trois anneaux concentriques de densités déclinant du centre vers la périphérie. Connaissant aujourd'hui un étonnant dynamisme, cette auréole suscite, en 1970, l'inquiétude des aménageurs qui y voient une *"zone de dépression urbaine"*. *"Cette zone dans l'avenir risque de départager la ville de Compiègne en deux parties distinctes. Elle empêche la conception d'une relation piéton continue. Elle oriente vers la conception d'un réseau de circulation rapide entre les extensions et le centre ancien"* (4).

Au dispositif concentrique se superpose un dispositif sectoriel que structure le réseau routier rayonnant. Selon les aménités offertes, s'opposent aux extrémités du quadrant

compiégnois, d'une part, le secteur des Avenues, d'autre part les quartiers déqualifiés du bord de l'Oise. En 1970, Compiègne tourne le dos à la rivière.

## 2. Un schéma de développement pour Compiègne.

### 2.1. "150 000 habitants en l'an 2000".

A la fin des années 1960, les diverses études concernant le Bassin parisien et plus particulièrement la gestion des retombées de l'aéroport de Roissy conduisent aux orientations suivantes : reporter le plus loin possible, au-delà des limites de la région parisienne, une partie de la croissance liée à l'aéroport et en faire bénéficier la région picarde. La vallée de l'Oise et particulièrement Compiègne, sont retenues comme lieux d'aménagement privilégiés.

Le scénario 6 du groupe de travail "Paris-Nord" précise les moyens et le calendrier de la mise en oeuvre (5). D'abord sont retenues deux opérations qualifiées d'importantes : le doublement de l'A1 de Compiègne à Paris, et la déviation à Compiègne de la RN 32. Avant 1973, doivent être atteints les objectifs suivants : lancer une importante opération à Compiègne : université, habitat, zone d'activité; faire un échangeur à Verberie, amorcer un fort développement de Senlis ; développer l'habitat et les zones industrielles de Survilliers, commencer les travaux de doublement de l'A1 à partir de Compiègne. Entre 1973 et 1980, doivent être atteints les objectifs suivants : créer un nouveau centre à Compiègne ou rénover l'ancien. Porter la population de la ville à 100 000 habitants, achever la déviation de

la RN 32 à Compiègne.

Ces objectifs impliquent, pour l'agglomération compiégnaise, des taux de croissance démographique annuels de 3,5 % en 1975, 5 % en 1980, 4 % en 1985. Les aménageurs de l'O.R.E.A.V. imaginent un Compiègne de "150 000 habitants en l'an 2000". J. LEGENDRE relève le défi et sait imposer le pari à ses amis : *"Cela veut dire que nous devons avoir 100 000 habitants en 1985 dans quinze ans"* explique-t-il à ses administrés. *"En 14 ans, nous devons construire sur la rive gauche et sur la rive droite 9 000 logements. Nous devons équiper une grande zone industrielle d'au moins 120 hectares; des zones d'activités tertiaires de 50 hectares; des zones de loisirs d'égale importance; construire trois nouveaux ponts, l'un au sud-ouest, l'autre au centre pour désenclaver Venette, le dernier au Nord-Est. Sans compter les opérations de rénovation urbaine, portant sur de vieux quartiers"* (6).

## 2.2. Les orientations retenues.

Compte tenu des données et des contraintes, plusieurs partis d'aménagement sont possibles. Les scénaris seront élaborés en tenant compte des objectifs suivants:

-1) Conforter la centralité de la ville, sur une double tête de pont en restant à l'intérieur du site de Compiègne et en évitant particulièrement la remontée sur les plateaux.

-2) Faire de l'eau et de la forêt de véritables éléments du paysage urbain.

-3) Résoudre les problèmes de circulation : la circulation de transit, la pénétration dans la ville, les relations inter-quartiers, les relations travail-habitat, l'accessibilité au centre.

-4) Résister au développement urbain en direction de l'autoroute. L'A1 passant à l'écart de la ville, ce que les aménageurs regrettent, il est essentiel que la RN 31 reste la voie rapide d'accès au centre de Compiègne.

-5) Accompagner la mise au gabarit européen de la rivière en créant une grande zone industrielle portuaire.

## 2.3. Les 4 Scénaris des aménageurs.

Au regard des orientations, les aménageurs ont défini 4 scénaris.

- **Le schéma (A) polynucléaire** traite *"les nouveaux quartiers comme des unités relativement indépendantes et garde à l'agglomération actuelle son caractère. Margny et Venette resteraient relativement autonomes"*. Ce schéma est jugé peu ambitieux et correspondrait plutôt à un développement modéré.

- **Le schéma (B)** retient *"une extension linéaire rive gauche bien structurée, traduisant la poursuite de la tendance contemporaine, intégrant l'Université. Ce schéma conduit nécessairement à la création d'un point relativement fort, à l'échelle au moins de la ZUP et du quartier universitaire. Bien qu'elle intègre une extension du centre et la rénovation du tissu entre le centre et les extensions récentes, ce schéma pose à terme le problème de l'avenir du centre ancien"*.

- **Le schéma (C)** prévoit un *"franchissement de l'Oise à l'aval du centre et au droit de l'Université (Le texte désigne ainsi le quartier universitaire de Royallieu). Ce parti est pratiquement celui d'un Compiègne Bis. En remettant tout le poids sur l'Université, il condamne tout développement du centre ancien"*.

- **Le schéma (D)** est *"un parti fortement axé sur le centre ancien et sur le franchissement de l'Oise au niveau de ce centre. Ce parti très volontaire nécessite des opérations difficiles et coûteuses de rénovation sur les deux rives, mais c'est en fait le seul qui garantisse à Compiègne le maintien de sa centralité. Il annule le risque d'un Compiègne Bis; il est cependant délicat si l'on veut éviter de détruire le charme du centre actuel de Compiègne. Il n'empêche cependant pas la recherche de nouveaux terrains pour l'urbanisation car l'extension de Compiègne nécessitera d'ici 1985, l'occupation de 250 à 300 ha de terrains supplémentaires"* (7).

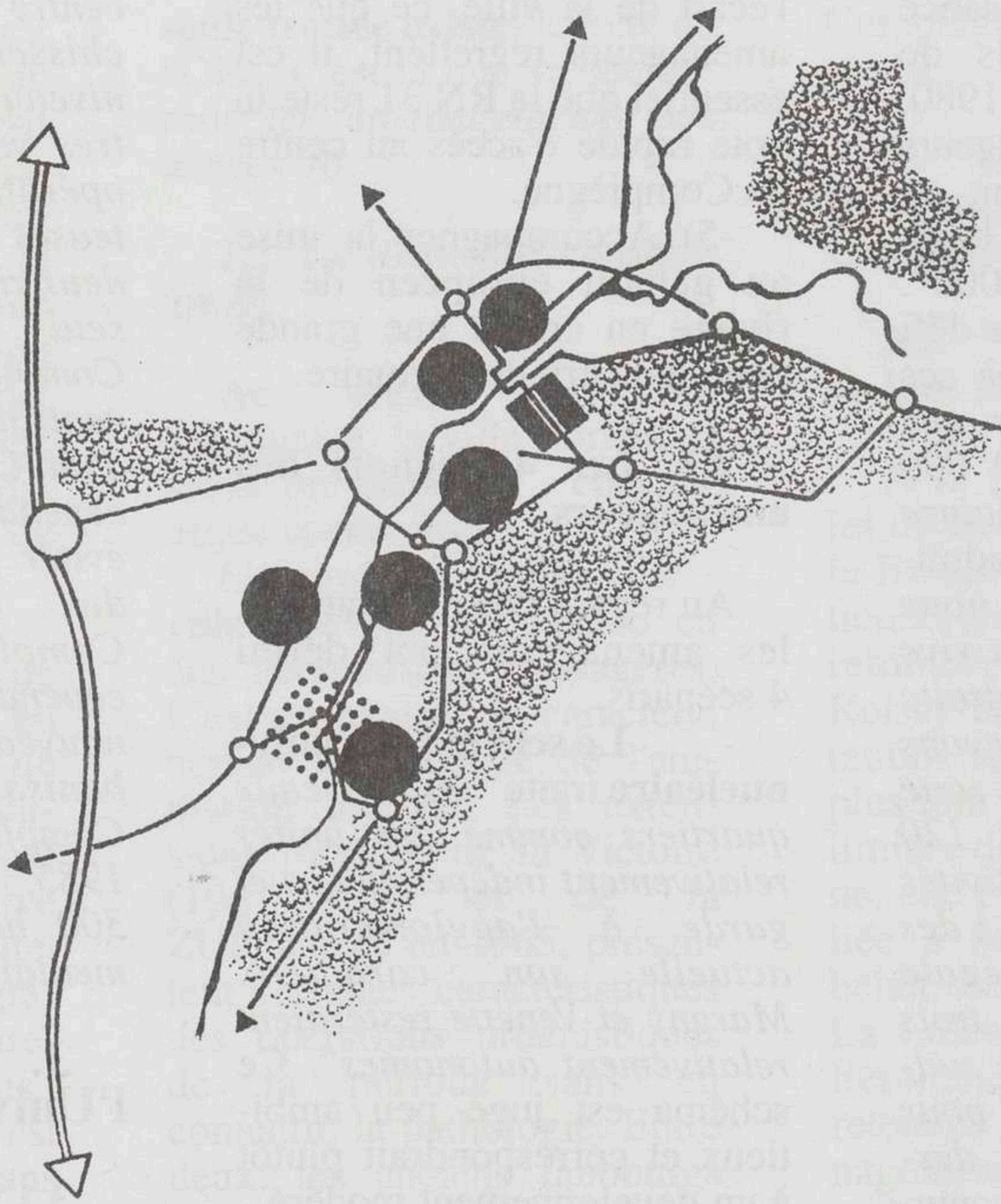
## 3. Le pont et l'Université.

### 3.1 Le couplage S.D.A.U.-Université

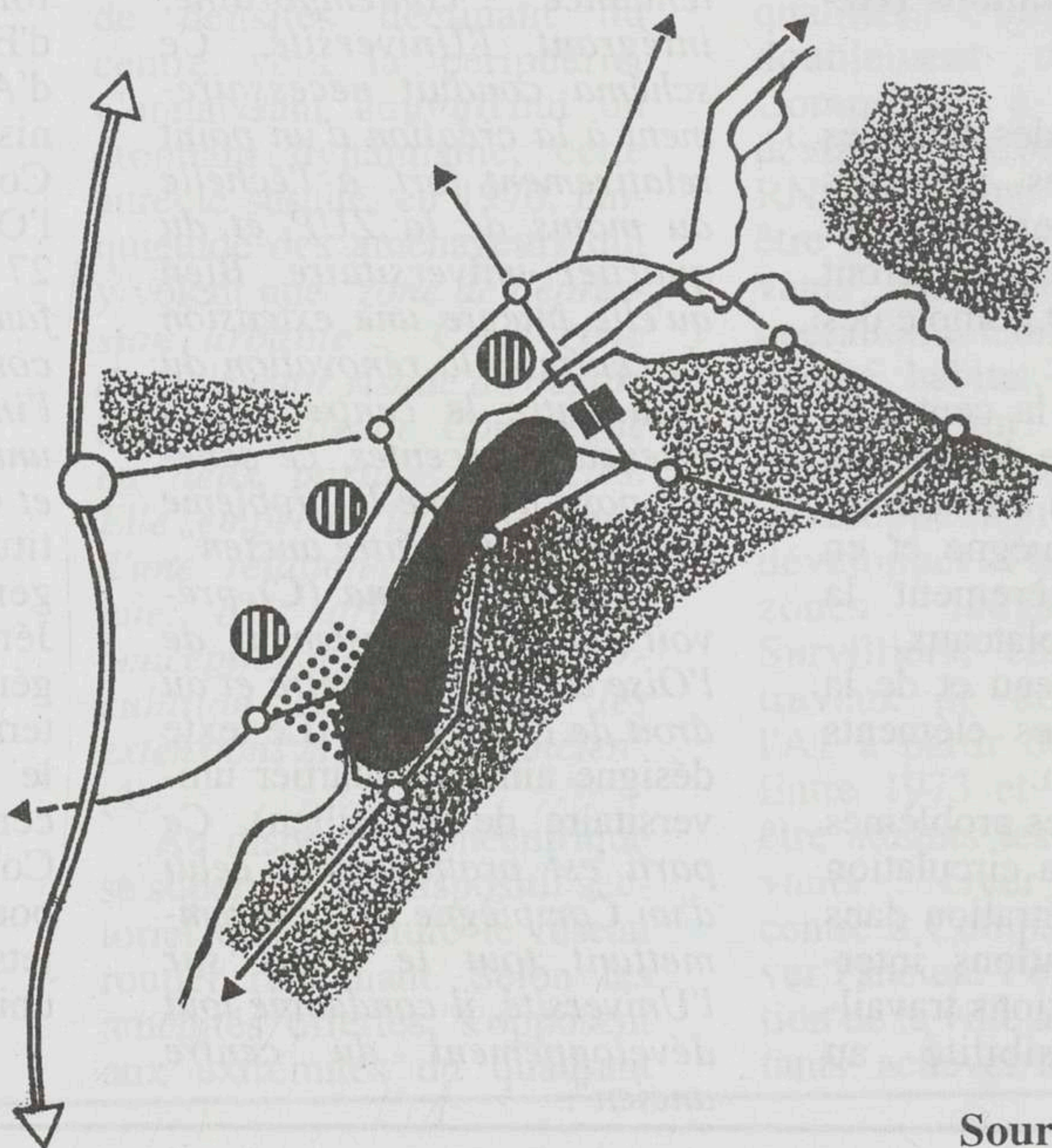
Alors que le 6 Juin 1969, s'est réunie, pour la première fois, la Commission mixte d'Etude du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région de Compiègne, le livre blanc de l'OREAV est approuvé les 27 et 28 octobre 1969 : *"Il faut accepter de dépasser la contradiction et envisager l'implantation d'ensembles universitaires à Saint-Quentin et Compiègne"* propose l'institution régionale d'aménagement. Simultanément, Jérôme MONOD, délégué général à l'aménagement du territoire et à l'action régionale annonce la création d'un centre universitaire à Compiègne. Désormais, l'élaboration du SDAU et les projets concernant la nouvelle université iront de pair.

Au delà de la conjoncture,

(A) SCHEMA POLYNUCLEAIRE

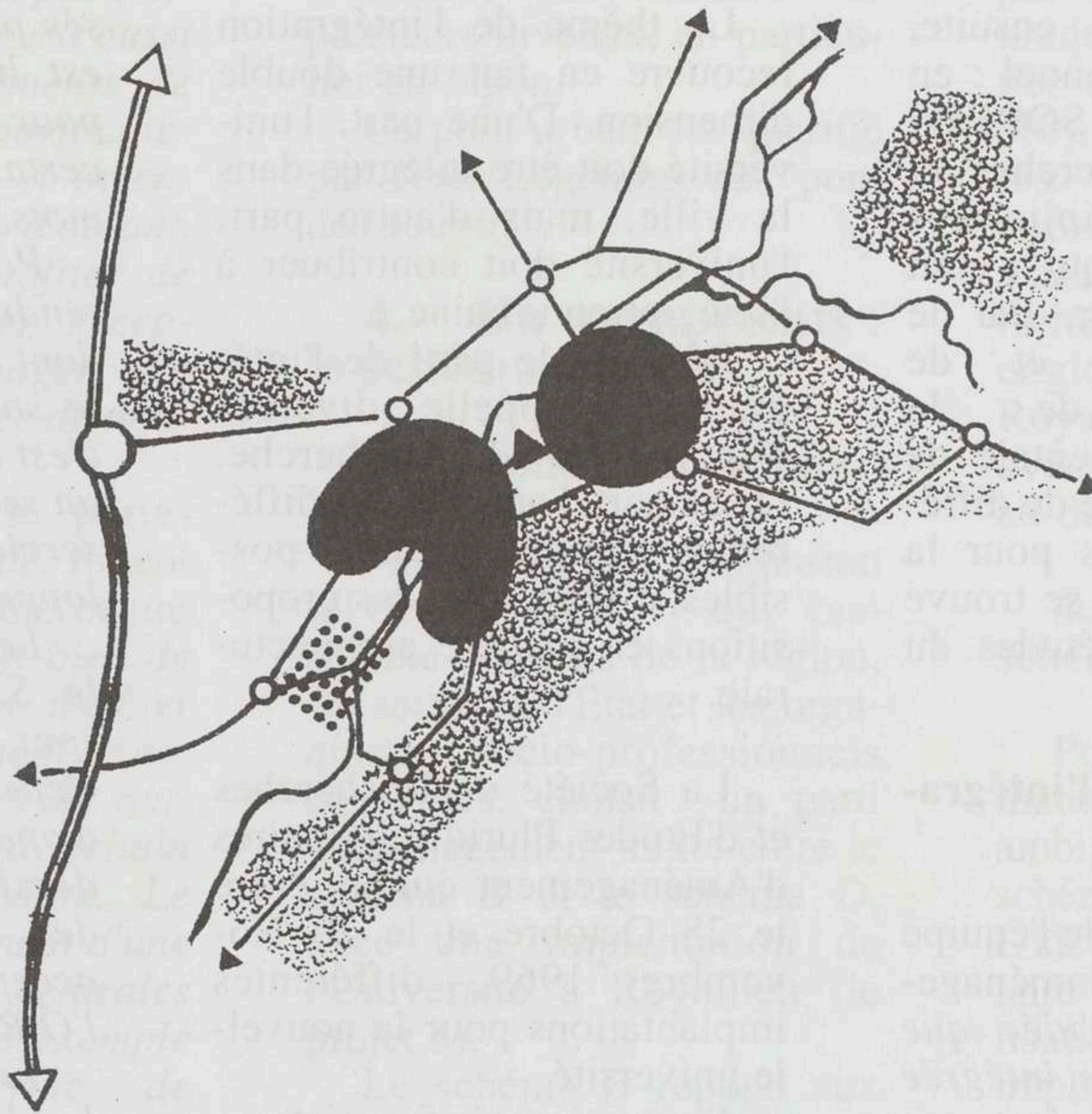


(B) SCHEMA LINEAIRE SUD

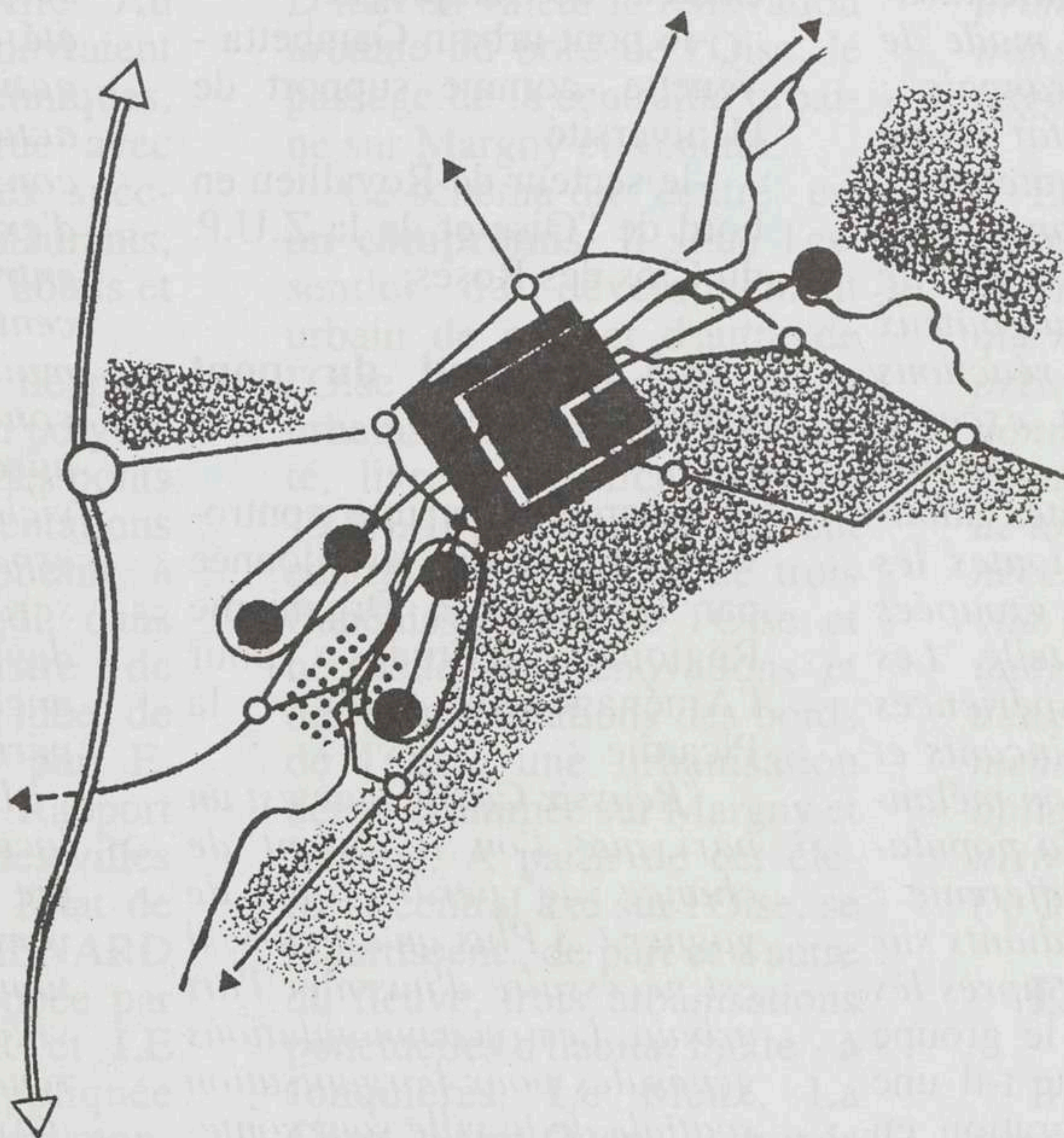


Source : S.O.R.E.P.A.

(C) SCHEMA COMPIEGNE BIS



(D) SCHEMA CENTRE



Source : S.O.R.E.P.A.

deux éléments conduisent à une articulation des réflexions. D'abord un parti, celui de l'intégration de l'université dans la Ville ; ensuite, un choix organisationnel : en Novembre 1969, la SOREPA - Société de Recherches et d'Etudes Pluridisciplinaires d'Aménagement - qui s'était d'abord vue confier, par le Groupe d'Etudes et de Programmation de la Direction Départementale de l'Equipement, l'étude de différentes implantations pour la nouvelle université, se trouve aussi chargée des études du S.D.A.U.

### 32 Le parti de l'intégration.

Comme le rappelle l'équipe pluridisciplinaire d'aménagement, en 1969, *"l'idée que l'université doit être intégrée en milieu urbain n'est pas neuve (...) Les réalisations récentes, sous forme de campus, n'ont pas été conçues pour justifier cette théorie urbanistique ou architecturale, encore moins un mode de vie de l'étudiant français ; elles sont le résultat d'une conjonction de facteurs : besoins d'extensions très importantes, existences de terrains libres et peu coûteux à l'écart de la ville, réactions à un morcellement excessif dans les tissus urbains anciens, enfin facilités administratives lorsque toutes les constructions sont groupées sous une même tutelle. Les résultats de ces expériences sont fort peu convaincants et ce à double titre : non mélange des étudiants à la population voisine, trop différente ; non fixation des étudiants sur les campus désertés après les cours"* (8). Aussi, le groupe de recherche apporte-t-il une définition de l'intégration en reprenant les orientations déterminées par la Commis-

sion de l'équipement scolaire, universitaire et sportif du Ve plan.

Le thème de l'intégration recouvre en fait une double dimension. D'une part, l'université doit être intégrée dans la ville, mais d'autre part, l'université doit contribuer à l'intégration urbaine.

Dès lors le parti de l'intégration appelle diverses orientations de recherche. D'une part, l'analyse des différentes implantations possibles, d'autre part, des propositions en matière architecturale.

La Société de Recherches et d'Etudes Pluridisciplinaires d'Aménagement étudie, entre le 28 Octobre et le 20 Novembre 1969, différentes implantations pour la nouvelle université.

Sont présentés 5 projets :

- le terrain militaire proche du stand de tir
- la prairie de Venette
- l'utilisation partielle du Château de Compiègne
- le pont urbain Gambetta - Venette, comme support de l'Université.
- le secteur de Royallieu en bord de l'Oise et de la Z.U.P. du Clos des Roses.

### 3.3. Le parti du pont urbain.

Emerge alors une controverse. La charge est donnée par l'O.R.E.A.P. Organisme Régional d'Etudes pour l'Aménagement de la Picardie :

*"Réussir Compiègne est un pari que l'on a autant de chance de perdre que de gagner (...) Plus qu'ailleurs, il est nécessaire d'inventer l'art urbain. Les recommandations générales pour l'organisation spatiale de la ville sont contenues dans le livre blanc de l'O.R.E.A.V. Les objectifs fixés*

*à Compiègne font de celle-ci la seule unité urbaine picarde faisant figure de "ville nouvelle". C'est un des paris proposés pour l'O.R.E.A.V., mais il est logique pour elle-même, pour la Région, et dans une certaine mesure, sans jeu de mots, pour Paris et sa région.*

*Pour elle-même, c'est lui rendre son image de marque dont il ne restera bientôt que le souvenir. Pour la Région, c'est tenir à portée de la main un second centre important de services, catalyseur de développement.*

*Les documents constituant le S.D.A.U. de Compiègne sont déjà bien avancés. Cependant un certain nombre d'opérations sur le terrain se dessinent à contre-courant des propositions pourtant acceptées du Livre Blanc de l'O.R.E.A.V.*

*En effet, l'extension actuelle de l'urbanisation se fait vers le Sud-Ouest, sur la rive gauche de l'Oise, et entre celle-ci et la forêt. Direction actuellement privilégiée de l'espace urbain, le parti qui a été choisi organise la ségrégation entre le Compiègne actuel et celui que l'on construit. Il est nécessaire d'exclure toute action pouvant entraîner la constitution d'un centre secondaire au début, mais qui deviendra vite concurrent de l'actuel. On aura ainsi amorcé un cercle vicieux : prévu pour le nouvel espace qu'il doit desservir, il sera trop étroit lorsqu'il devra supplanter le centre ancien que l'on aura laissé périr.*

*De plus, le choix de la localisation (non encore définie avec précision) de l'université devra se faire en fonction de son intégration à l'état ville afin notamment de ne pas renouveler l'expérience d'Amiens. (...)".*

Partisan d'une centralité

forte, les aménageurs de l'OREAP imaginent de valoriser le site et les lieux de passage historiques : "*Compiègne "ville nouvelle" n'est pas seulement à recréer, elle est aussi à inventer. Les éléments de son site s'y prêtent particulièrement; inspiration et invention en sont facilités d'autant. (..) La ville doit profiter de cette situation assez exceptionnelle pour dégager son centre et s'approprier de nouveaux espaces*".

Pour ce faire, le porte-parole de l'O.R.E.A.P. retient l'option du pont urbain-centre d'activités. "*Il s'agit bien de "surmonter" et non d'éviter les obstacles. L'élément structurant d'animation et de rencontre sera le pont urbain franchissant la rivière. Le pont et le prolongement d'une partie des activités centrales sur la rive droite, par exemple l'extension à terme de l'Université, procèdent de la même démarche. L'opération est à long terme*" (9).

Et des documents au trait de préciser le concept de pont urbain-centre d'activité. Au dessus de la rivière devraient s'étagérer galeries techniques, circulation rapide, rue avec promenades pour les spectacles nautiques, restaurants, galeries marchandes, hôtels et salle des congrès.

En fait, ce projet de pont comme espace central polyvalent allie la tradition des ponts habités, aux expérimentations de la dalle. Remontant à Léonard de Vinci qui, dans ses Carnets, l'illustre de superbes croquis, l'idée de dalle fut précisée par E. HENARD dans son Rapport sur l'avenir des grandes villes (1910). Demeurée à l'état de projet, la vision de HENARD fut reprise et développée par L. HILBERSEIMER et LE CORBUSIER, et appliquée après la seconde guerre mondiale. La dalle connut une

grande vogue dans les années 60, en Europe, aux Etats-Unis, au Canada. Elle s'est trouvée systématisée dans des structures polyvalentes sur plusieurs niveaux, en particulier au Japon.

Ce pont urbain fut qualifié par Jean Legendre de "pont des soupirs".

#### **4. Un compromis : le schéma centré.**

##### **4.1 L'option des acteurs.**

Fin 1969, la Commission mixte du SDAU, qui rassemble des élus de la région, les services d'Etat et les organismes socio-professionnels concernés, choisit un parti d'aménagement mixte entre le schéma B et le schéma D, avec une implantation de l'Université à Royallieu (le projet 5).

Le schéma B répond aux préoccupations immédiates posées par l'intégration de la ZUP et de l'Université à une extension urbaine sur des terrains accessibles. Le schéma D met en valeur la rénovation urbaine du bord de l'Oise, le passage de la centralité urbaine sur Margny et Venette.

Ce schéma dit "centré" est un **compromis**. Il situe l'essentiel du développement urbain de part et d'autre de l'Oise entre les deux ponts urbains (l'existant, et le projeté, livré à la circulation en 1975). Il présente un élément central dense autour de trois franchissements de l'Oise et nécessite des rénovations et des restructurations des bords de l'Oise, une urbanisation dense et animée sur Margny et Venette. A partir de cet élément central axé sur l'Oise, se répartissent, de part et d'autre du fleuve, trois urbanisations ponctuelles d'habitat mixte - à Jonquières, Le Meux, La Croix Saint-Ouen - animés par trois pôles relais.

Conformément au schéma de compromis, le rapport présenté le 20 novembre 1969 et publié le 19 décembre 1969, par la S.O.R.E.P.A. évoque uniquement le projet de quartier universitaire à Royallieu (10). L'intérêt se concentre sur les 85 hectares s'étendant entre la Z.U.P. en cours d'achèvement et la Zone d'activités tertiaire (Z.A.T.), englobant la caserne de Royallieu (à l'horizon 1980), avec possibilité d'extension au-delà de la future rocade.

##### **4.2 Les ambiguïtés du schéma retenu.**

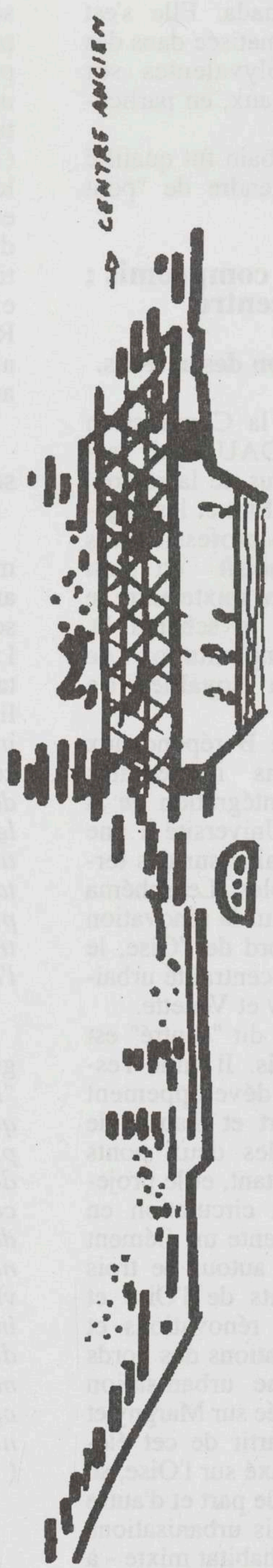
Pourtant les aménageurs ne manquent pas de souligner les ambiguïtés dont est porteur le schéma de compromis adopté. L'idée d'un "quartier universitaire" dans l'étirement et la dualisation urbaine qu'elle implique pose la question de la centralité. "*Ainsi apparaissent dans l'espace et dans le temps les qualités urbaines du quartier universitaire dont le résultat final est d'une importance primordiale dans le délicat transfert du centre principal de l'agglomération*" (p 36).

Et le groupe des aménageurs de conclure : "*L'ensemble des problèmes que nous venons de poser et la prise en considération des données urbaines nous conduisent à attirer l'attention de tous les responsables sur la nécessité de définir au plus vite un modèle de croissance intégré Ville-Université. Ces deux éléments sont intimement liés tant sur le plan des options urbanistiques, administratives que financières*" (p 37).

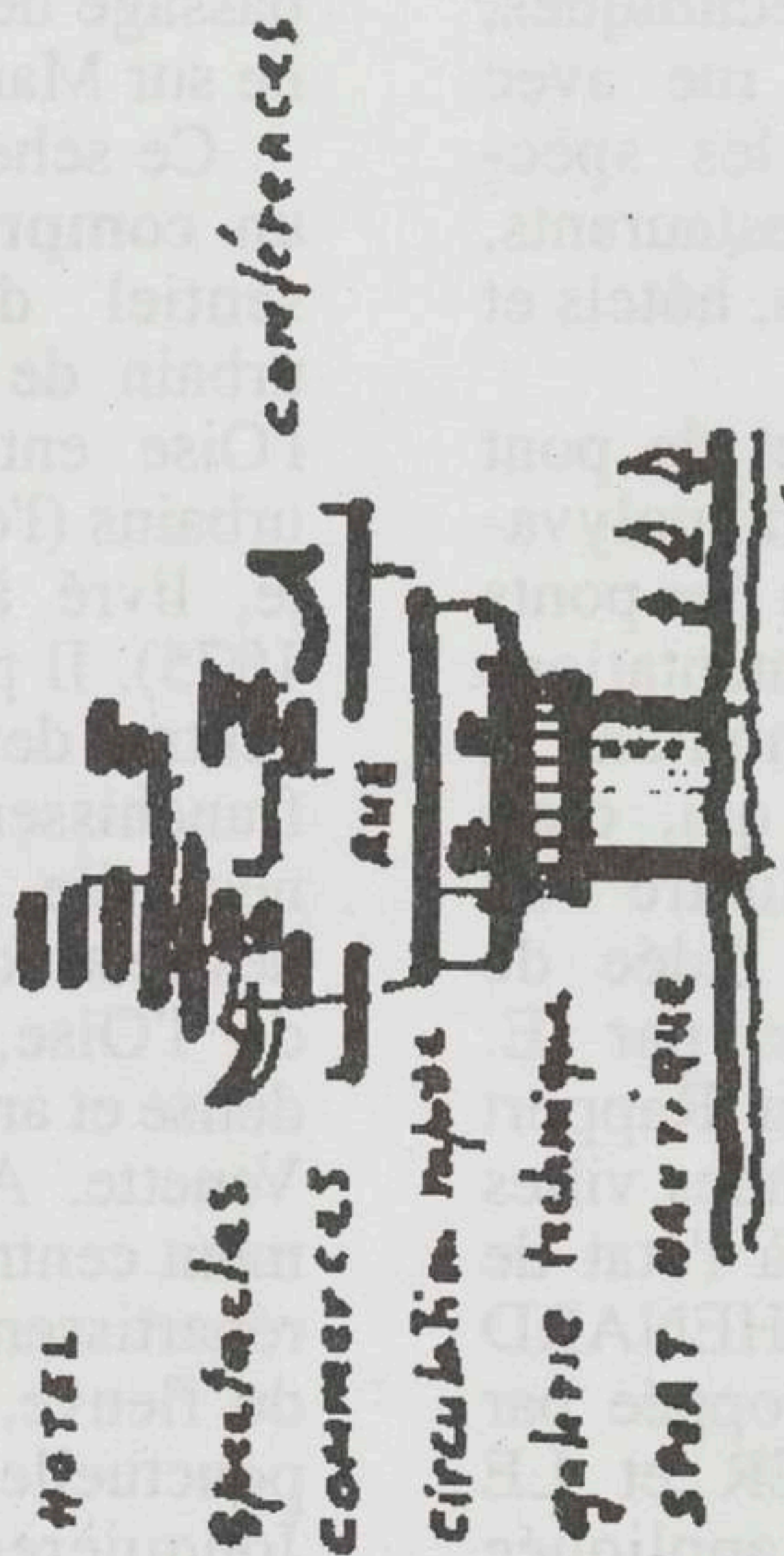
#### **Epilogue.**

Il faudra presque deux ans pour que s'élabore un modèle de croissance intégré sous la

PONT URBAIN CENTRE D'ACTIVITES



HABITAT  
COLLECTIF



conférences

PRINCIPE D'UN PONT URBAIN  
COMME ESPACE CENTRAL POLYVALENT



de croissance intégré sous la forme d'un polycentrisme universitaire. En 1971, les études d'implantations précisent qu'au développement de Royallieu, devront faire pendant des installations universitaires dans le centre ancien, place J. MERMOZ, auxquels s'ajouteront les effets positifs sur le centre de la Z.U.P. (11).

A trente ans de distance, on s'attardera peut-être sur les écarts entre les attraits ou les peurs des aménageurs de 1970 et ce qu'il en est advenu. On se rappellera qu'entre temps, le modèle de croissance compiègnois des années 60-70 s'est trouvé profondément remis en cause. De manière plus pertinente, l'histoire du "pont qui n'existait pas" témoigne de ce qu'est l'aménagement : des arrangements difficiles à stabiliser, le référentiel de l'action s'élaborant et évoluant dans l'action collective.

### Bibliographie.

BERNARD A. J.-M., "L'ère moderniste de Jean Legendre", in *Histoire de Compiègne*, Dunkerque, Les Beffrois, 1988, p 270-271.

BERNARD A.J.-M., "Compiègne, une nouvelle dynamique: de la Carlopolis à la Technopolis", *Hommes et Terres du Nord*, Lille, 1988, N°4, pp 203-215.

BERNARD A.J.-M., CAVARD J.-C., "L'Université, la Ville, des entreprises : un exemple d'interactions, l'Université de Technologie de Compiègne", *Les Cahiers du GDR 874*, "Les nouveaux dynamismes régionaux", Paris, CNRS/ GDR 874, N°4, Janvier 1989, pp 21-76.

BERNARD A. J.-M., "Les géographies enseignées à l'Université de technologie de

Compiègne", in REGRAIN R. (Edit), *L'enseignement de la géographie après le baccalauréat*, Paris, CTHS, 1996, p 137-151.

Organisme Régional d'Etudes pour l'Aménagement de la Picardie (OREAP), *Politique urbaine régionale*, Région de Picardie, Octobre 1971.

SAINT-JULIEN T., "Formation supérieure et Hiérarchie urbaine", in GAUDEMAR J.P. (sous la direction de), *Formation et développement régional en Europe*, Paris, La Documentation Française, Datar, Ministère de la Ville et de l'Aménagement du territoire, 1991, pp 86-108.

S.O.R.E.P.A., *Projet d'implantation à Compiègne d'une Université expérimentale scientifique et technologique. Etudes préalables*. Ministère de l'Education Nationale, 1972, Tome 1.

VASSAL S., *L'Europe des Universités, campus et quartiers latins, villes universitaires: France, Allemagne, Grande-Bretagne, Etats-Unis*, Caen, 1988.

### NOTES :

(1) BERNARD A. J.-M., *L'Etat isolé de Von Thünen, Analyse d'un modèle*, Paris, 1993. PUMAIN D. et SAINT-JULIEN T., *L'analyse spatiale. Localisations dans l'espace*, Paris, A. Colin, 1997, Tome 1.

(2) ORLEANS A. (dir), *Analyse économique des conventions*, Paris, PUF, 1994.  
RALLET A. et TORRE A. (dir), *Economie industrielle et économie spatiale*, Paris, Economica, 1995.

(3) BOLTANSKI L. et THEVENOT L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris,

Gallimard, 1991.

"La présupposition d'un bien commun est nécessaire pour fonder le compromis. Mais, pour que le compromis tienne, il ne faut pas chercher à avancer dans le sens d'une clarification puisqu'il n'existe pas de cité de rang supérieur en laquelle les mondes incompatibles, associés dans le compromis, pourraient converger. L'effort pour stabiliser le compromis en lui donnant une base solide exerce donc plutôt l'effet inverse. Chercher à définir de quoi pourrait bien être le bien commun censé soutenir le compromis risque en effet de le casser et de le faire basculer dans la discorde. Car cette exploration des bases de l'accord fait voir le compromis comme simple assemblage sans fondement, ce qui équivaldrait à le dénoncer. Il n'apparaît plus comme accord entre tous en vue du bien commun, mais comme accord circonstanciel entre des gens qui s'entendent bien ensemble. La visée d'un intérêt général est en effet ce qui élève le compromis au dessus d'un accord "local", "à l'amiable", "entre personnes", dans lequel les gens se font des concessions et transigent momentanément dans la définition d'un bien qui leur soit commun dans la situation.

Nous appellerons cette transaction au bénéfice des présents un arrangement (Rousseau parlait de "brigues" pour désigner ces associations dans l'intérêt des particuliers). L'arrangement est un accord contingent aux deux parties" p 408.

Notons qu'il serait aussi possible d'interpréter le cas présent à l'aide de la sociologie de la traduction formalisée par B. LATOUR et M. CALLON.

(4) S.O.R.E.P.A., *Aire urbaine de Compiègne. Ville et Université, Direction de l'Equipement et du Logement de l'Oise Collectivités locales-Conseil général de l'Oise*, 1969, Cahier 3, p 6

(5) Rapport du Groupe de travail " Paris-Nord", Avril 1970, Annexe V, p 28.

(6) BERNARD A. J.-M., "L'ère moderniste de Jean

Legendre", in *Histoire de Compiègne*, Dunkerque, Les Beffrois, 1988, p 270-271.

(7) Direction de l'Équipement et du Logement de l'Oise Collectivités locales-Conseil général de l'Oise, *Aire Urbaine de Compiègne S.D.A.U.*, Rapport, sans date, p 29-30.

(8) S.O.R.E.P.A., *Aire urbaine de Compiègne. Ville et Université*, Direction de l'Équipement et du Logement de l'Oise Collectivités locales-

Conseil général de l'Oise, 1969, Cahier 3, p 25-26

(9) Organisme Régional d'Études pour l'Aménagement de la Picardie (OREAP), *Politique urbaine régionale, Région de Picardie*, Octobre 1971, p 71-72.

(10) S.O.R.E.P.A., *Aire urbaine de Compiègne. Ville et Université*, Direction de l'Équipement et du Logement de l'Oise Collectivités locales-Conseil général de l'Oise, 1969, Cahier 3

(11) S.O.R.E.P.A., *Université*

*Scientifique et Technologique de Compiègne, Document de synthèse N°2, Etudes d'implantations*. 1ère tranche, 3 Décembre 1971 : "L'implantation des éléments universitaires dans le centre ancien intervient dans la première phase (1973-1978) et renforce très vite les qualités de ce centre (...) Par ailleurs, renforcé par l'arrivée de l'université, futur relais entre le centre ancien et Royallieu, s'organise dès le VIe plan le centre de ZUP avec de grands équipements publics comme les P et T., une annexe de la Mairie" (p 5).

